



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE
DES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE**

Bâtiment A – Battelle, Route de Drize 7 | CH-1227

Carouge

Tél. 022 705 96 61 | Fax 022 705 96 39

CYCLE DE FORMATION 2000/2001

et

SÉMINAIRE ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

François BELLANGER

Faculté de droit de l'Université de Genève

sur

NOUVELLE LOI SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Jeudi 29 mars 2001 à 17h.15

Auditoire - Bâtiment D - Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

PROGRAMME DES SEMINAIRES

Jeudi 5 avril 2001 à 17h.15

Un siècle de projets d'urbanisme pour Genève: cent ans de certitudes, Alain Léveillé, Institut d'architecture de l'Université de Genève.

Jeudi 26 avril 2001 à 17h.15

Bourse de l'énergie solaire à Genève: Bilan et perspective, Patrick Schaub, Service de l'électricité, Services Industriels de Genève.

Vendredi 4 mai 2001

Journée du CUEPE 2001: Consommation d'énergie dans les pays du Sud: enjeu clé pour un développement durable.

Jeudi 17 mai 2001

Controverses sur la climatisation, Bernard Lachal, CUEPE, Université de Genève.

Jeudi 31 mai 2001

Controverses sur la libéralisation des marchés de l'électricité (avec exemples concernant la Suisse et Genève), Franco Romerio, CUEPE, Université de Genève.

Jeudi 7 juin 2001

Tarifification de l'énergie dans un marché libéralisé, Fabrizio Carlevaro, Département d'économétrie et CUEPE, Université de Genève.

L'orateur

François Bellanger est professeur à l'Université de Genève et avocat. Spécialiste du droit administratif, il s'occupe notamment des questions relatives à l'organisation de l'administration, à la décentralisation, aux privatisations et au droit de la fonction publique.

La conférence

La Loi fédérale sur le marché de l'électricité a été adoptée le 15 décembre 2000 par le Conseil national et le Conseil des Etats. Quatre organisations ont décidé de lancer un référendum ou de le soutenir, l'Alliance de gauche, la SSP, l'Union syndicale suisse (USS) et le Syndicat industrie & bâtiment (SIB). Le délai référendaire échoit le 7 avril 2001. Ce projet prévoit une libéralisation complète du marché de l'électricité six ans après son entrée en vigueur. Ce rythme comme les moyens retenus pour la dérégulation, notamment la création d'une société nationale de transport, soulèvent de nombreuses oppositions. La conférence a pour but de présenter le contenu de la future loi sur le marché de l'électricité et les enjeux de la réforme.

tram 13, ~ 20 minutes depuis la Gare, ou tram 12 depuis le centre ville, arrêt Rondeau de Carouge.